



Groupe Plan Paysage Réunion 1

Compte-rendu

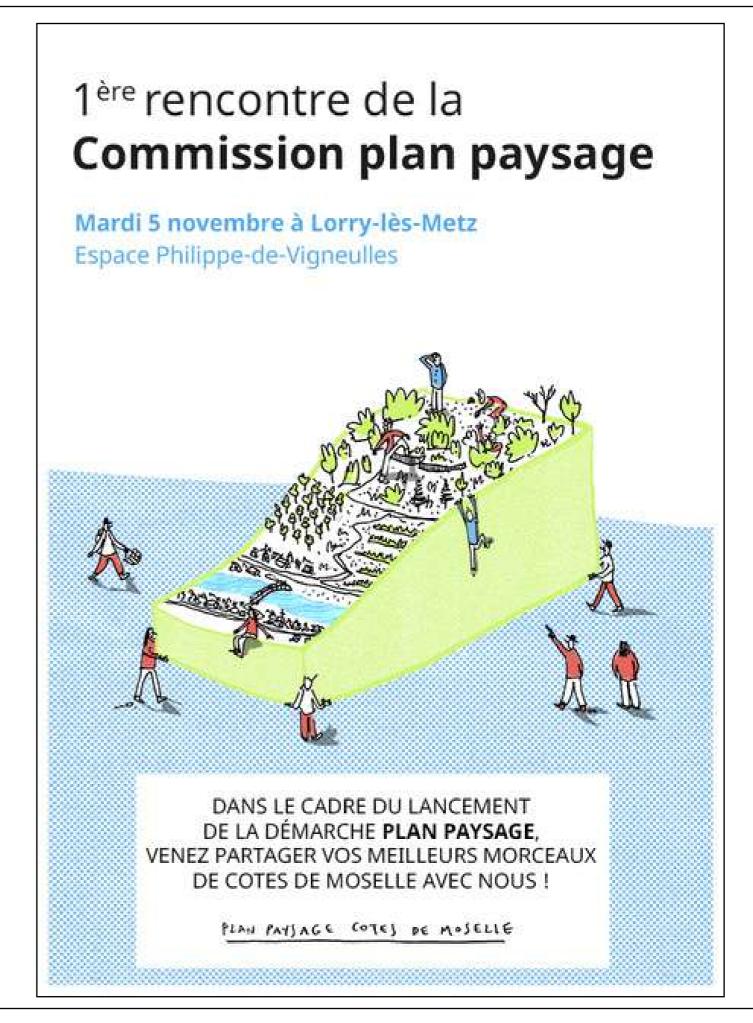
Sommaire

Matinée

- · Temps 1 : présentation des participants et des attentes
- Temps 2 : présentation des modalités, des objectifs et du territoire
- Temps 3 : portrait des treize communes du Plan Paysage
- Temps 4 : définition des enjeux et problématiques majeurs du Plan Paysage

Après-midi

- · Temps 5 : mise en bouche et lecture paysagère
- Temps 6 : détermination des secteurs à enjeux par commune
- Temps 7 : le loto des communes
- Temps 8 : retours et conclusions



Matinée



Présents

Commune	Nom/Prénom	Fonction	Contact	
Ars-sur-Moselle				
Ban Saint-Martin	M.Henri Aser M.Delhotal M.Irwin Jager	Maire DGS Responsable ST	delhotal@numericable.fr servicestechniques.bsm@gmail.co	
Châtel Saint-Germain				
Jussy	M.Guy Berge M.Daniel Dreuillaud Mme Dominique	Maire 1er Adjoint Conseillère municipale	berge.guy@gmail.com daniel.dreuillaud@club-internet.com dmasseran@numericable.fr	
Lessy	M.Jean François Losch			
Longeville-lès-Metz				
Lorry-lès-Metz	M.Jean-Yves Le Ber	Maire	mairie.lorrylesmetz@free.fr	
Plappeville	M.Daniel Defaux	Maire	accueil&plappeville.fr	
Rozérieulles	M.Roger Peultier	Maire	mairie-rozerieulles@wanadoo.fr	
Saulny	M.Ariette Mathias			
Sainte-Ruffine	M.Gérard Botella	Conseiller Municipal	g.botella@orange.fr	
Scy-Chazelles	M.Frédéric Navrot Mme Catherine Bassot	Maire Adjointe au maire	catherine.bassot@gmail.com	
Vaux	M.Christian Favre M.Jean Combelles	Adjoint au maire Conseiller	favre.e@free.fr	
DREAL Lorraine	Mme Samantha Philippe Mme Anne Weisse	Chargée de Mission Sites et Paysages Adjointe Chef de Pôle Sites Paysages Publicité	anne-weisse@dev	

Équipe d'étude

- Anne-Cécile Jacquot, OMNIBUS, paysagiste DPLG, mandataire
- · François Perraud, OMNIBUS, paysagiste
- Lucas Delafosse, MONONO, paysagiste DPLG

Maîtrise d'Ouvrage

- Coraline Lajoux, METZ METROPOLE, Chargée de mission Biodiversité et Gestion des milieux naturels, suivi du Plan Paysage
- Aurélie Munier, METZ METROPOLE, Directrice du Territoire Durable

Excusé.e.s

· Mme Matthias, Maire de Saulny

TEMPS 1:

Présentation des participants et des attentes

« Un Plan Paysage ? » Définition et attentes de chaque participant sur la démarche Plan Paysage

Plusieurs définitions ont émergé des échanges entre les participants, qui font du Plan Paysage un outil à la croisée de différentes dimensions :

1. La dimension opérationnelle

- Un schéma de construction pour l'avenir et l'évolution des communes et de leurs paysages.
- Un outil d'interprétation et d'intégration des différentes politiques publiques dans les projets d'aménagement.
- · Un outil de traduction concrète des outils stratégiques.
- · Une démarche qui vise à l'action et doit fournir des éléments concrets et tangibles.
- Un outil concret au service des élus (et des habitants!) intégrant les diverses politiques publiques.
- Un dispositif très sérieux et qui doit servir au quotidien, dans les pratiques et les choix de tout un chacun.

« Redonner vie au territoire, en prenant en compte la géographie. »

« Qu'est ce que le paysage, comment on vit ? »

« Qu'est ce qu'un paysage remarquable ? Et un paysage non remarquable ? »

« C'est sur les franges que se trouvent les principaux enjeux en termes de paysage. »

« Respecter, préserver le cadre de vie, à une échelle plus large que celle des seules communes. »

2. La dimension pédagogique et de sensibilisation

- Un outil qui doit permettre de mieux comprendre :
 - ce que recouvre et veut dire la notion de paysage¹,
 - la géographie du territoire et les logiques d'implantation et d'organisation du territoire.
- Un outil qui met en évidence l'importance :
 - de l'articulation entre l'approche sensible (apprécier un paysage) et humaine (vivre dans un paysage) d'un territoire habité.
 - des paysages remarquables mais aussi des paysages ordinaires et quotidiens.
 - de prendre en compte l'ensemble des acteurs du monde vivant (les hommes mais aussi la faune et la flore)
 - de l'imbrication entre les enjeux économiques, sociaux, écologiques, politiques esthétiques et la nécessité de se positionner et de faire des choix parfois forts.
- Un outil pour aider à identifier // préserver // améliorer // valoriser // intégrer //
 harmoniser les composantes paysagères afin de mieux les prendre en compte dans
 les projets d'aménagement et les dynamiques d'urbanisation.
- Un outil qui doit être accessible et s'adresser au grand public afin de faire connaître les qualités et les enjeux liés aux paysage du territoire.

3. La dimension réglementaire et d'aide à la décision

- Un outil qui doit aider à :
 - aborder le travail à venir autour du PLUI sous l'angle structurant et fondamental du paysage,
 - comprendre l'importance de l'imbrication des échelles dans les prises de décisions (exemples : la gestion des eaux pluviales et la géographie des bassins versants qui induisent une réflexion allant au-delà des limites communales).

« Ne pas oublier le petit patrimoine historique de nos villages! »

> « Et ne pas oublier non plus de prendre en compte l'avis des gens. »

« Dire non à l'expansion urbaine c'est très difficile mais c'est pourtant parfois indispensable. » « Il faut prendre en compte l'Histoire, qu'elle soit réelle ou fantasmée. »

« Les décisions sont des choix politiques, et demandent parfois un vrai travail d'introspection [de la part des élus]. »

^{1 ««} Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations». Convention Européenne du Paysage 2000.

TEMPS 2:

Présentation des modalités, des objectifs et du territoire

Présentation introductive par l'équipe des points suivants :

- la démarche,
- le calendrier de la méthode proposée
 (avec validation par les participants de ces modalités),
- les spécificités de ce Plan Paysage dans sa méthode et son approche,
- l'articulation avec les autres Plans Paysage à l'échelle de l'agglomération messine,
- les rôles respectifs de l'équipe, de la maîtrise d'ouvrage, du Groupe Plan Paysage, du Comité de Pilotage,
- les objectifs de cette réunion (présentation des besoins de l'équipe, des participants, définition de secteurs)
- le territoire du Plan Paysage des Côtes de Moselle dans ses grandes lignes :
 - les 13 communes
 - les éléments géographiques structurants les paysages, expliquant les implantations humaines...

NB : la présentation projetée est téléchargeable en ligne.

Liste des outils mis à disposition en salle :

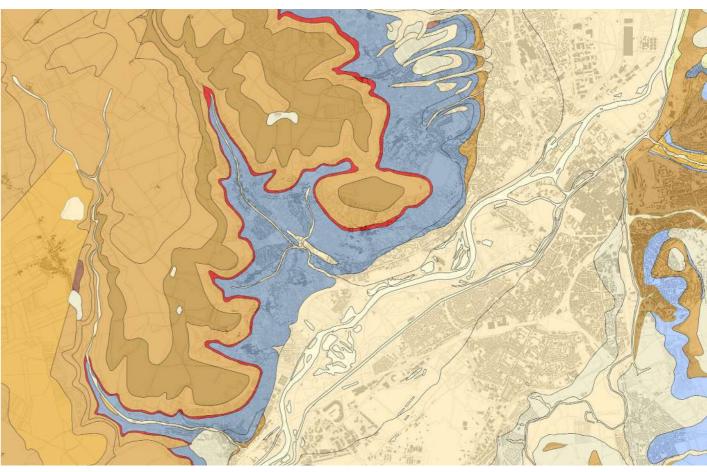
- cartes anciennes (Cassini, Etat Major, cartes jalonnant le 20^{ème} siècle)
- photos aériennes à trois époques différentes sur trois sites
- cartes postales anciennes
- carte géologique
- carte illustrant la Trame Verte et Bleue.











TEMPS 3:

Portrait des treize communes du Plan Paysage

Description courte et concise, par les représentants de chaque commune, des paysages et éléments qui caractérisent leur territoire. Ces descriptions pouvaient être accompagnées d'une série de photo significatives choisies en amont par les représentants.

Question posée par l'équipe :

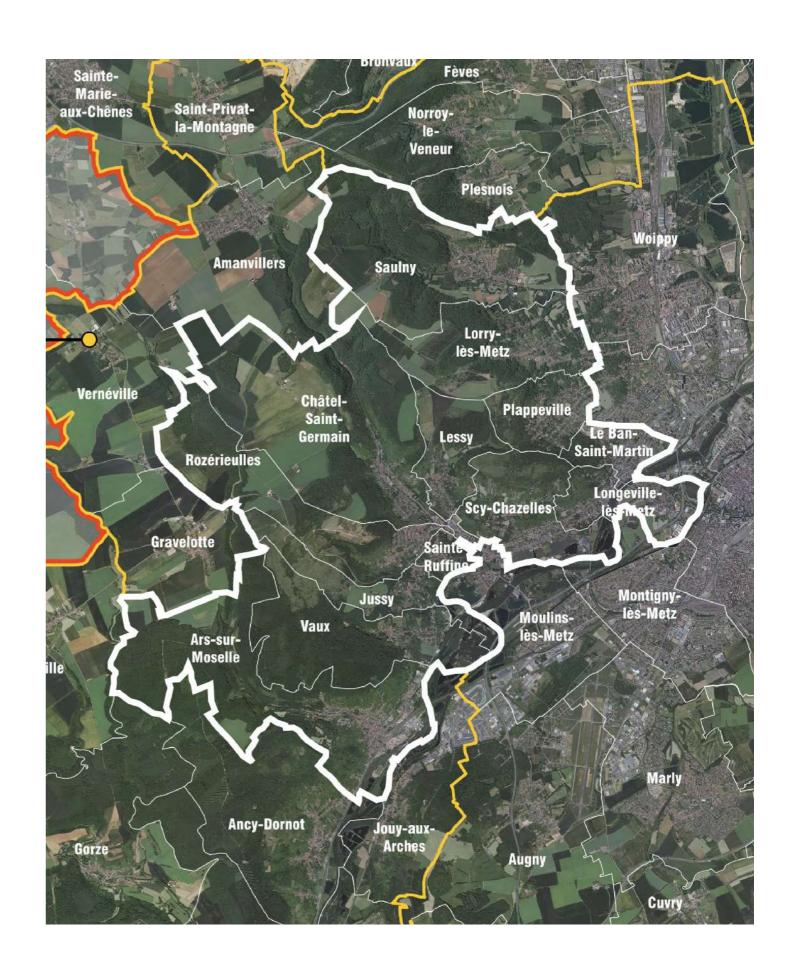
En quelques mots, comment décririez-vous le paysage de votre commune, autour de votre habitation, à quelqu'un qui n'a jamais posé un pied dans la région, ni même en Europe ?

Des remarques générales sur ces paysages ont été formulées :

- reliefs de côte caractéristiques et uniques (la Cuesta du Bassin parisien)
- pierre de Jaumont
- patrimoine architectural important (fermes lorraines, usoirs, villages-rues etc.)
- patrimoine militaire fort
- des paysages très verts, humides
- implantation des villages par rapport aux couches géologiques (présence des marnes et résurgence de l'eau dans le coteau)

NB : pour les communes n'étant pas représentées ce jour, la description a été faite par l'ensemble des participants. Elles sont indiquées par une astérisque * .

Les descriptions retranscrivent les mots choisis par les participant.e.s.



ARS-EN-MOSELLE*

Petit pôle économique. Gare SNCF. Commune ouvrière avec nombreuses industries. Aqueduc. Anciens vergers et vignes. Ex sous préfecture.

LE BAN SAINT-MARTIN

Petite ville dans la nature entre la ville et la forêt. Ville récente, détruite en permanence, sans vestiges, ayant subi de nombreuses vagues de destructions. Commune périurbaine mais très urbaine. Ville où il suffit de lever la tête pour voir des arbres. Proximité avec le centre ville de Metz. Rivière et Mont Saint-Quentin. Problématique liée à l'eau (70% du bâti est en zone inondable, et emprise zone rouge du PPRI importante). Bassin d'orage pour eaux de ruissellement. Nouveau quartier mixte avec habitat social. Anciens terrains militaires.

PLAPPEVILLE

Entièrement entourée par le Mont Saint-Quentin (« le diamant vert »). Commune composée de deux villages, un ancien mais qui n'est pas un village-rue, et un nouveau constitué d'un habitat très espacé et bas. A la particularité de pouvoir être traversée à pied du Nord au Sud et d'Est en Ouest par un réseau de ruelles/sentiers, et de ne pas avoir son église au milieu du village.

SAULNY*

Vergers. Pelouses calcaires. Fraises. Ruisseau du même nom. Belles demeures. Glissement de terrain. Paysages agricoles.

CHÂTEL SAINT-GERMAIN*

Ruines sur les hauteurs. Village rue le long de la vallée du Montvaux. Une vallée humide et fraîche. Très beau circuit à vélo l'été le long de la vallée. Château. Pelouses calcaires. Ancienne voie ferrée. Casernes à Petit Châtel.

LONGEVILLE-LÈS-METZ*

Stade du FC Metz. Route touristique. Commune coupée en deux, construite de part et d'autre d'une rue. Passé militaire avec présence de casernes.

Projet de lotissement dans les coteaux. Un plan d'eau comme au Ban St-Martin.

ROZÉRIEULLES

Ancien village viticole implanté dans un vallon encadré par deux coteaux. Nombreux monuments de 1870. Village vieux de plus de 2000 ans. Petites rues et ruelles. Belles vues sur la Moselle et le Mont Saint Quentin. Beaucoup d'agriculture. Murs en pierres sèches en bordure de village. Sentier de promenade. Produit son eau.

SCY-CHAZELLES

Diversité des paysages. Qualité des panoramas. Coteaux avec vignes. Fond de vallée. Port de plaisance. Vue dégagée sur le Moselle. Site classé du Mont Saint Quentin.

LESSY

Village très anciens, vestiges gallo-romains. Petites rues, sur le Mont Saint-Quentin. Forêt importante et activités agricoles aussi.

JUSSY

Climat tempéré. Paysage de colline surplombant une grande vallée. Villages de cotes avec des pentes raides et au dessus, un plateau et des forêts et, en dessous, des vignes et des friches. Proximité avantageuse de Metz et de l'autoroute. Coteau qui domine. Bombardements de 1944 et maisons récentes en formes de cube. Écrin d'arbres et de forêts autour de la ville.

LORRY-LÈS-METZ

Village rue sur les coteaux. Beaucoup d'arbres et de vergers. Anciennes vignes ; autrefois des mirabelles, des fraises. Beaucoup d'éléments patrimoniaux dont une église du 15° siècle.

SAINTE-RUFFINE

Petite colline boisée en forme d'hamburger avec des boisements qui débordent. Rôle essentiel de la géologie et notamment des marnes. Paysage de vergers en friche. Habitat ancien et belles demeures domaniales. Petit commune. Petit lotissement de qualité. Village de passage, coupé en deux par une route très circulée.

VAUX

Village moyenâgeux, bordé de forêts et entouré de vignobles. Verdure, calme et vieilles pierres. Proximité de Metz. Ruelles de village atypiques. Tour du Diable, château et église. Lavoir et sa halle comme espace public majeur. Forts.

NB: Ces descriptions, brèves et subjectives, permettent de dresser un portrait de chaque commune qui va alimenter le travail de diagnostic en lui donnant du grain à moudre.

TEMPS 4:

Définition des enjeux et problématiques majeurs du Plan Paysage

Discussion à bâtons rompus pour définir à l'échelle du territoire, les principaux enjeux et problématiques que les participants souhaitent aborder dans le cadre de la démarche. NB: de nombreux enjeux ayant déjà été relevés lors des discussions liminaires, il s'agissait ici de faire émerger les éléments d'intérêt n'ayant peu ou pas encore été évoqués.

Stationnement automobile

autour de l'enjeu de gestion et de partage de l'espace au sein des communes.

Accessibilité et flux

avec des problématiques importantes dans certaines communes qui sont à la fois des territoires de résidence, de transition (passage) et de destination (loisirs). Enjeu de pollution, de sécurité, de nuisance, mais aussi, du point de vue des modes doux (piétons et vélos) de lisibilité et d'aménagements structurants pour améliorer les déplacements.

Définition et contours de la notion de cadre naturel (ou d'espaces naturels)

De quoi parle-t-on (espaces protégés, espaces enfrichés, espaces « bruts » et sans intervention de l'homme etc.) et quelle attitude adopter ? Problématique de préservation, de gestion, de sanctuarisation, d'utilisation etc. à débattre et définir collectivement.

Points de vues sur le grand paysage et valorisation du relief spécifique au territoire

Les participants mettent collectivement en évidence l'importance du maintien des vues et belvédères qui permettent notamment :

- une prise de hauteur et des points de vue essentiels,
- une prise de conscience de la géographie du territoire concerné,
- le maintien d'un rôle de vigie sur l'évolution du paysage.

Les échanges portent sur le fait que le maintien des vues constitue parfois un point de crispation et des levées de boucliers apparaissent notamment liée aux interventions parfois nécessaires sur les ensembles boisés. La volonté est partagée de prendre cette question à bras le corps, exigeant un travail important d'explication de la dynamique du végétal, et de l'installation des bois, mais aussi autour de la question «gestion et aménités des forêts, des objectifs compatibles».





Après-midi



TEMPS 5:

Mise en bouche et lecture paysagère

Lecture paysagère improvisée aux abords de la salle des Fêtes pour se dégourdir les jambes et appréhender les types de questionnements et d'attitudes à adopter dans une réflexion sur les paysages et l'aménagement de l'espace.

Les participant.es observent un point de vue sur la vallée de la Moselle depuis les abords du city-stade de Lorry-les-Metz, puis empruntent un sentier bordé de parcelles enfrichées, s'arrêtent quelques instants devant un lotissement pour décrire les limites entre les espaces privés et l'espace public.





TEMPS 6:

Détermination des secteurs à enjeux par commune

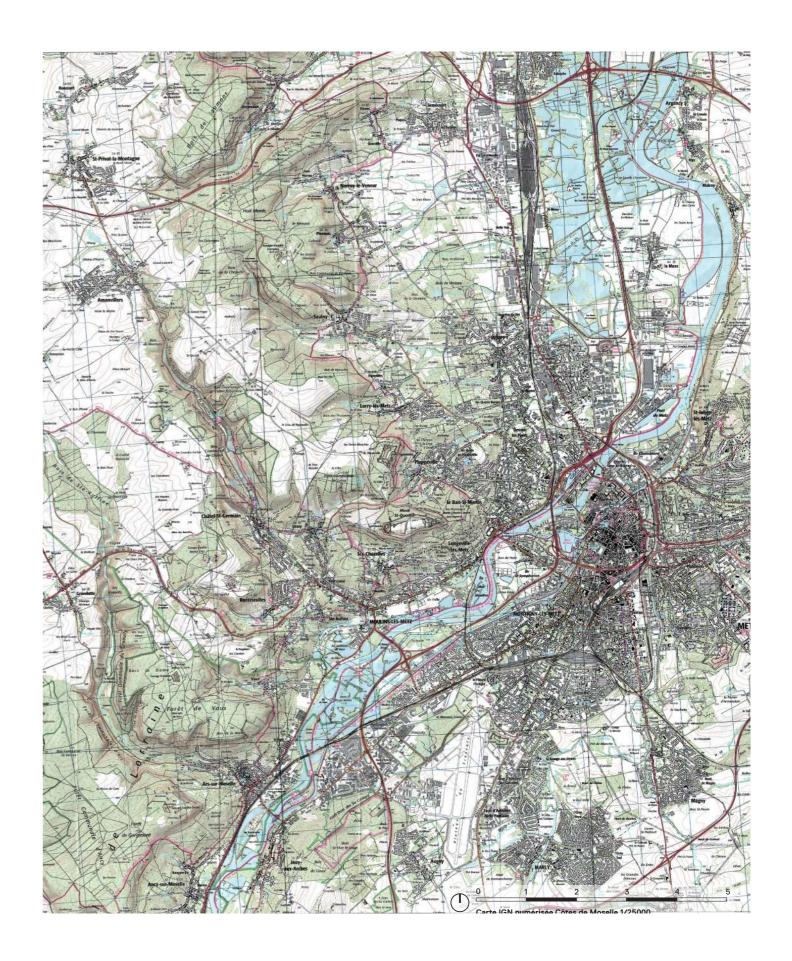
Présentation, par les représentants de chaque commune, d'un ou plusieurs secteurs à enjeux, correspondant à des espaces sur lesquels il leur semble intéressant et pertinent d'élaborer un diagnostic et une stratégie d'intervention en lien avec la démarche Plan Paysage.

De plusieurs hectares et aux profils et statuts variés, ces propositions de secteurs ont été discutées et affinées avec l'ensemble des participants. Les communes non représentées seront contactées d'ici peu afin de déterminer les secteurs potentiels. Présentation de chaque secteur envisagé dans les pages suivantes.

NB: Ces secteurs, avec leurs limites, les enjeux et les problématiques propres et partagés, constitueront le fil directeur de l'ensemble des étapes de la démarche du Plan Paysage. Sans devenir des espaces de projet en tant que tel (il ne s'agit pas là d'aborder les secteurs comme dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre), ils auront plutôt vocation à servir d'exemples concrets sur lesquels les élus et services pourront s'appuyer et s'inspirer à l'avenir.

Par ailleurs, outre leur intérêt et leur degré de pertinence intrinsèques, il s'agira de faire émerger des situations et problématiques complémentaires entre eux.

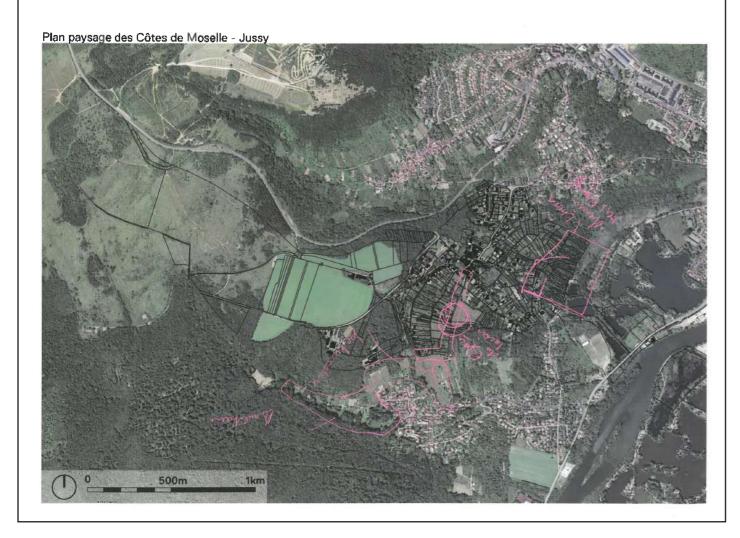
Leur sélection sera donc réadaptée et affinée par l'équipe de projet dans les mois qui viennent, suivant le principe du «work in progress» et la logique d'aller-retour avec le Groupe Plan Paysage.



JUSSY

Bout de chemin de la Croix. Secteur qui offre un beau point de vue et qui constitue un point de départ vers le bas de la ville, en relation notamment avec l'Etang du Grand Saulcy (enjeu de jonction du village et du secteur des Etangs). Présence également d'un tronçon du GR5 dans sa jonction entre Jussy et Vaux, à condition d'étendre le périmètre au secteur de l'ancien lavoir.

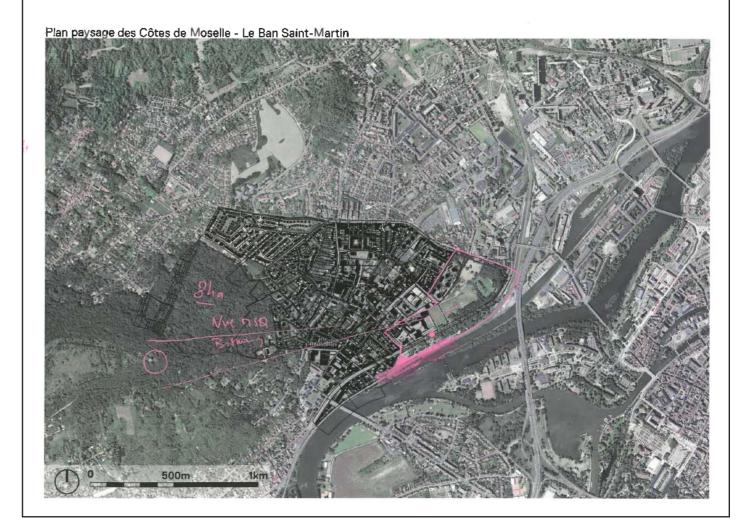
Surface approximative : n.c. Foncier : n.c



LE BAN SAINT-MARTIN

Secteur en zone rouge du PPRI. Terrain actuellement peu aménagé.
Vue potentielle sur la Tour Bismarck, du bas sur les côtes. Un espace qui dans son parcours offre une gradation du non-bâti au bâti, de plusieurs époques.
Relation avec le quartier, de la mairie jusqu'à l'eau.
Plusieurs équipements publics dans le périmètre ou à proximité.
Le maire envisageait de créer un ru qui longe la Moselle jusqu'à la mairie.

Surface approximative: 8-10 ha. Foncier: communal.



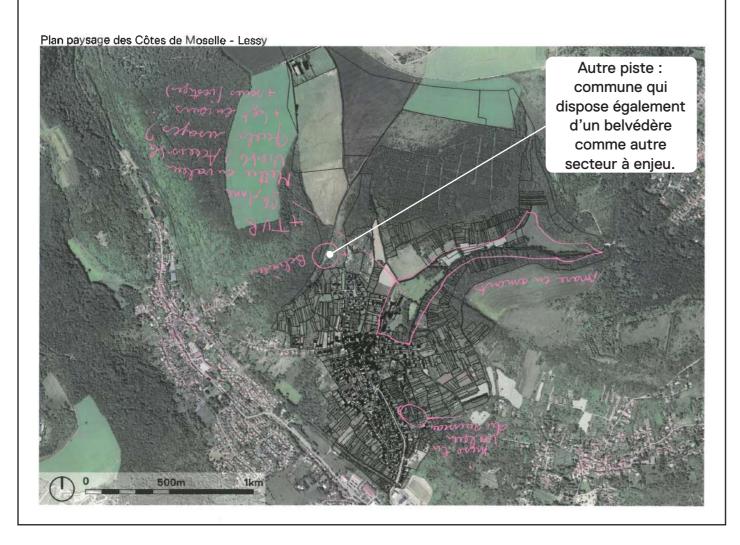
LESSY

Foncier privé en train d'être vendu. Difficile pour la mairie d'en prendre la responsabilité (gouffre financier lié à l'entretien). Présence de 2,5 km de murs en pierres sèches à fort potentiel, de serres en fond de parcelle.

Enjeu de Trame Verte et Bleue, avec 6 ha sur 8 qui sont dans le périmètre du site classé du Mont Saint-Quentin, et présence d'un refuge de crapauds lié à la création récente d'une mare. Un espace de transition, allant jusqu'au fond de la vallée. Volonté de mettre en valeur tout cet espace. Questions sur les futurs potentiels acquéreurs, sur le montage opérationnel et les vocations.

Rendre accessible, préserver, retrouver des usages ?

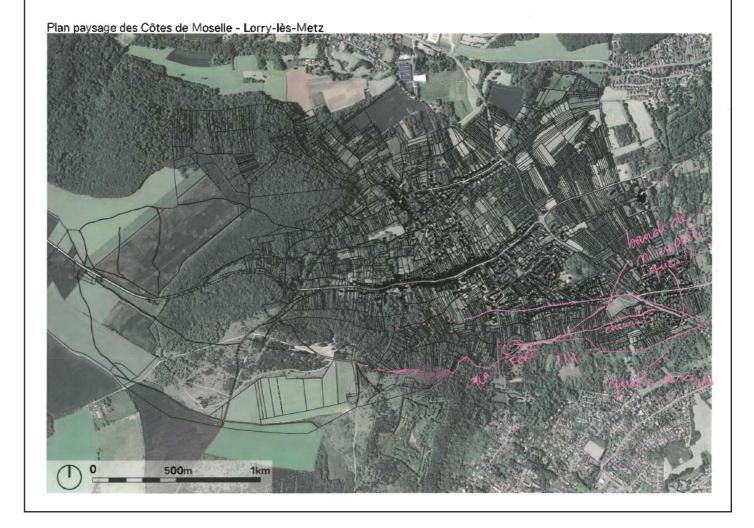
Surface approximative : 8 ha (dont 5 à 10 % de surface bâtie) Foncier : privé (congrégation des sœurs de la Charité Maternelle)



LORRY-LÈS-METZ

Bande de forêt, abandonnée, qui ressemble à « du n'importe quoi ». Dynamique de fermeture de la parcelle et de chemins qui avant étaient fréquentés et étaient historiquement des chemins militaires (« route de guerre »). Présence du Fort Decae, des coteaux, d'anciens vergers, d'un petit cours d'eau à l'arrière des parcelles construites, du gibier en nombre.

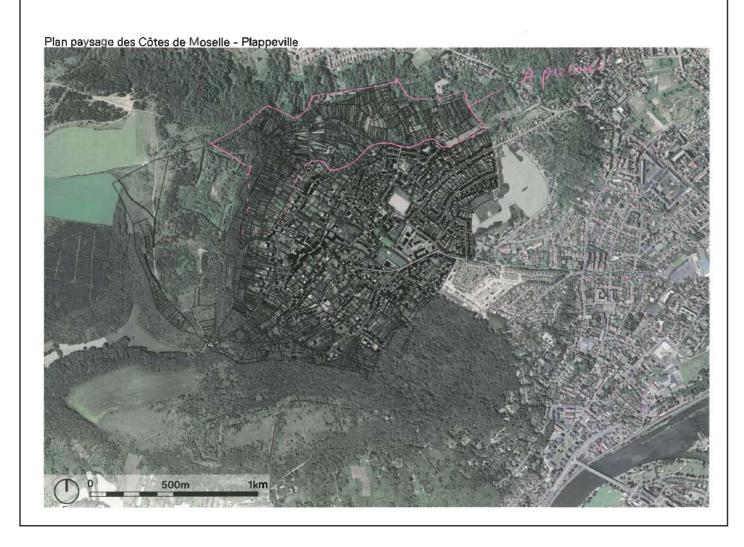
Surface approximative : 4 ha (1000 m x 400 m) Foncier : non maîtrisé, avec une partie sur Plappeville.



PLAPPEVILLE

Choix d'un secteur de parcelles enfrichées. Périmètre et attentes à préciser.

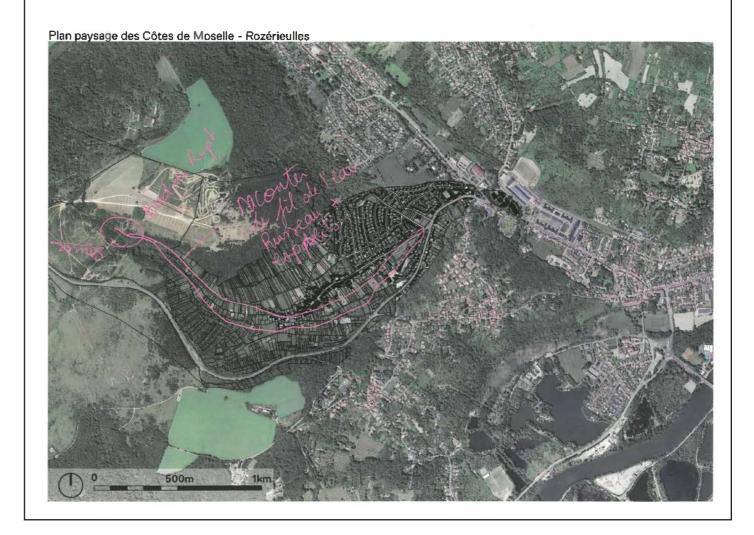
Surface approximative : nc. Foncier : nc.



ROZÉRIEULLES

Un ruisseau en fond de vallée (le Bord du Rupt) qui constitue un linéaire conséquent depuis la source jusqu'au bas du village. Volonté de mettre en valeur le cours d'eau et d'aménager un cheminement. Dynamique actuelle d'enfrichement, avec présence d'anciens vergers. Le ruisseau traverse un espace public (la Place du Jeu de Quille) à inclure dans la réflexion. Configuration en impasse (le ruisseau prend sa source dans un vallon encaissé sans connexion avec les coteaux et le plateau).

Surface approximative : 1-2 km de long. Foncier : communal (à l'exception d'un terrain privé)

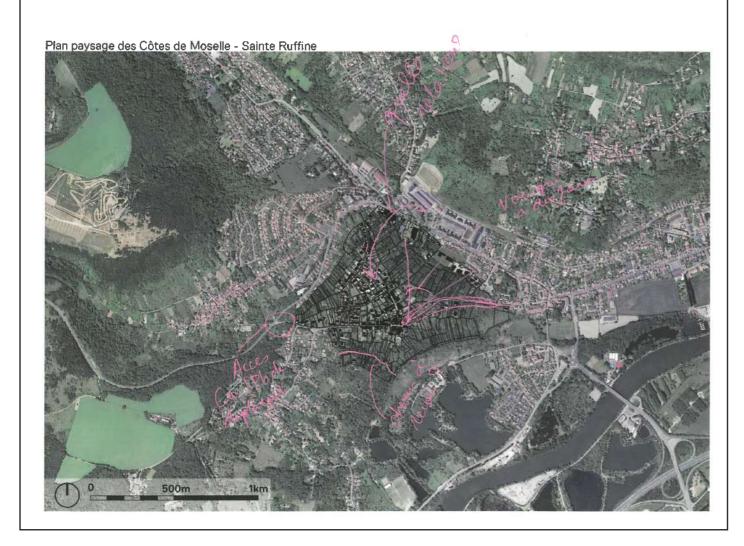


SAINTE-RUFFINE

Parcelle en triangle entre Sainte-Ruffine, Rozérieulles et Jussy, située le long de la RD603. Aménagement possible du contrebas de la route (mais grande partie sur Rozérieulles). Ancien chemin avec vergers.

<u>Autre piste</u>: envisager de lier le bas au haut (anciens chemins pour accéder au marais ?)

Surface approximative : n.c. Foncier : n.c



VAUX

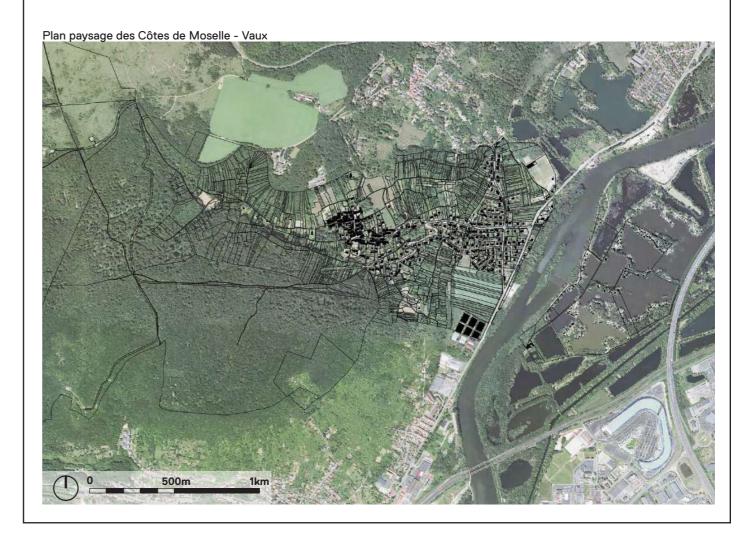
Piste 1 : Belvédère au niveau de la croix, dans le prolongement de Jussy.

Surface approximative : n.c. Foncier : n.c

<u>Piste 2</u>: Secteur du fond de la Noue : en fond de vallée, un chemin à réhabiliter, situé derrière le cimetière, où il y a une forte reprise de la végétation sur le site, et la présence de certaines vignes.

Ancienne décharge publique.

Surface approximative : 4-6 ha Foncier : n.c



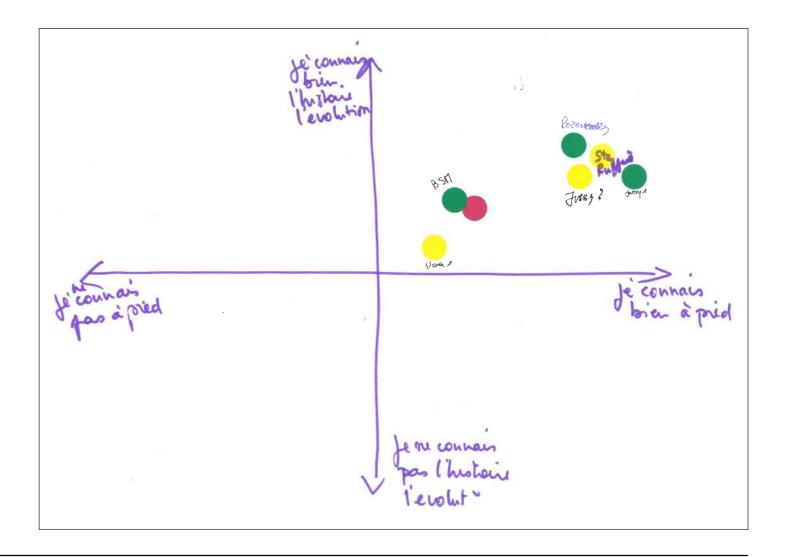
TEMPS 7: Le loto des communes

Pour clore la journée et repasser de l'échelle fine des secteurs à celle de l'ensemble du territoire des Côtes de Moselle, un exercice ludique a été proposé aux participants.

À partir d'une grille de questions simples concernant les communes, il était proposé de rencontrer et interroger les représentants de chaque commune pour la remplir et ainsi mieux connaître la vie et certaines composantes du territoire.

Enfin, chaque participant a été interrogé sur l'évaluation de son degré de connaissance du territoire en positionnant une pastille colorée sur un diagramme. Cela pour avoir une image de l'état de connaissance des élus (connaissance restreinte autour de leur commune ou plus étendu, connaissance par la marche ou par l'histoire...).

Une commune qui n'a pas d'école	Une commune qui a au moins 3 lavoirs	Une commune où il y arboriculteur ou mara ou viticulteur en act	aicher cimetière militair			
Une commune qui a un belvédère qui rend jaloux les voisines	Une commune qui a des pelouses calcaires	Une commune no traversée par le G				
			Une commune qui n'a aucune friche sur son territoire	Une commune qui a de plus de 5 km de pistes cyclables	Une commune qui n'a pas de fort militaire	Une commune sur laquelle plus de 10 associations sont actives
			Une commune qui a des sablières	Une commune sur laquelle se trouve le Hêtre des Batailles	Une commune avec vue sur Cattenom	Une commune où l'on trouve la Vieille Moselle



TEMPS 8: Retours et conclusions

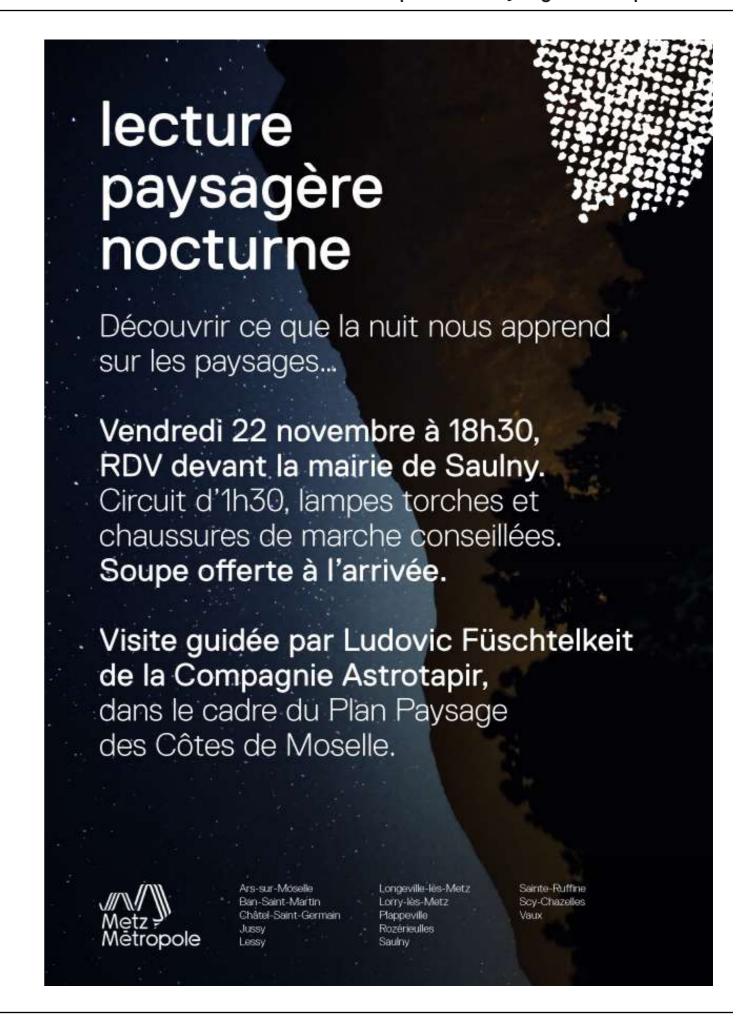
Des impressions majoritairement très positives de cette première journée du Groupe Plan Paysage avec :

- une volonté partagée de participer aux futurs moments d'échanges et de travail
- une dynamique de groupe qui s'est amorcée et augure des débats et réflexions stimulantes
- un enrichissement mutuel du fait de la présence de tous les participants et des discussions éclairantes sur les enjeux liées au « paysage »
- un sentiment d'incertitude et de perplexité quant aux finalités de la démarche et un besoin d'éléments concrets et tangibles pour mieux cerner les tenants et aboutissants du Plan Paysage et de ce que cela peut apporter aux communes et au territoire
- des modalités et configurations de la journée appréciée même si peut-être un peu trop longue et statique à certains moments
- une inquiétude quant aux réalités et possibilités financières pour la mise en œuvre des réflexions abordées.
- une proposition d'une entrée par secteur à échelle réduite pour aborder le Plan Paysage plébiscitée par tous les participants.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS: 22 novembre 2019

Visite nocturne

- À Saulny
- Compagnie Astrotapir



PROCHAINES ÉCHÉANCES

12 décembre 2019 Réunion 2 Groupe Plan Paysage

- Matin : séance de travail avec six communes
- Après-midi : séance de travail avec sept communes

6 février 2020

<u>Comité de</u> Pilotage nº1

 Présentation du diagnostic pour validation

5 mai 2020

Réunion 3 Groupe Plan Paysage

- Journée
- Séance de travail sur les Objectifs de Qualité Paysagère

9 juin 2020

Réunion 4 Groupe Plan Paysage

- 1/2 journée
- Séance de travail sur les Objectifs de Qualité Paysagère

2 juillet 2020

Comité de Pilotage nº2

Page 20

 Présentation des Objectifs de Qualité Paysagère pour validation

5 novembre 2019